

Diur 12/06/19  
Reçu le  
**07 JUIN 2019** 2950  
Territoire - ParisEstMarne&Bois

Affaire suivie par :  
Bérénice LAPORTE  
Juriste droit de l'urbanisme,  
de l'environnement et de l'expropriation  
01 82 46 21 31  
[berenice.laporte@societedugrandparis.fr](mailto:berenice.laporte@societedugrandparis.fr)

Monsieur Sylvain BERRIOS  
Vice-Président délégué à l'urbanisme  
Paris Est Marne & Bois  
1, Place Uranie  
94340 Joinville-le-Pont

Saint-Denis, le **05 JUIN 2019**

Vos réf. : LF/2019-2334

Objet : avis de la Société du Grand Paris relatif à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champigny-sur-Marne

Monsieur le Vice-Président,

Dans le cadre de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Champigny-sur-Marne, vous avez sollicité par courrier en date du 17 avril 2019, l'avis de la Société du Grand Paris en tant que personne publique associée.

Par la présente, nous vous informons que, en l'état et au vu des documents transmis, cette modification du PLU n'appelle à ce jour pas d'observation de la part de la Société du Grand Paris, celle-ci étant en principe compatible avec le projet du Grand Paris Express.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Pierre BOUCHUT  
Directeur juridique